

Pendant que les groupes de travail ministériels organisent la masterisation de la formation des enseignants, les IUFM et leurs antennes ferment !

La « masterisation » de la formation des enseignants a dès son annonce provoqué les plus grandes inquiétudes sur l'avenir des IUFM et de leurs antennes :

- que deviendra l'IUFM intégré à l'une des Universités de l'académie ?
- que deviendront les antennes départementales ?
- que deviendront les personnels de ces antennes, personnels titulaires, que l'administration a maintenant le pouvoir de licencier avec la loi « mobilité », ou contractuels ?
- comment peut-on prétendre « augmenter la qualification des enseignants » en fermant les établissements qui ont assuré la continuité des Ecoles Normales Départementales en formant les enseignants dans chaque département ?

Des milliers de formateurs, de personnels de toutes catégories ont signé la pétition de la FNEC demandant l'abandon de la masterisation et le maintien de toutes les antennes des IUFM.

Le SNPREEES-FO, reçu le 7 septembre 2009 par la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche avait fait part de l'inquiétude et de l'exigence des personnels. Mme Péresse avait répondu :

« Je ne peux pas m'engager à la place des Présidents sur le maintien des différents sites des IUFM, mais je considère, avec M. Châtel, qu'il n'y a aucune inquiétude à avoir, car les IUFM vont avoir une seconde jeunesse en termes de formation tout au long de la vie pour les enseignants du bassin de délocalisation ; il s'agit d'y réfléchir. Les antennes pourraient, en partenariat avec les universités, avoir de nouvelles missions et délivrer des Masters ».

La FNEC-FP FO constate au contraire que, loin d'avoir une « seconde jeunesse », c'est la fermeture pure et simple des antennes d'IUFM qui s'organise dans le plus grand silence.

De nombreuses déclarations ou lettres ouvertes aux ministres de l'éducation et de l'enseignement supérieur sont rendues publiques. Elles demandent par exemple de modifier la place des concours d'enseignement en les faisant passer du début de l'année de master 2 à la fin de master 1, pour « lever nombre d'hypothèques », sans que soient mentionnées les fermetures d'antennes qui se préparent. Par exemple :

- Académie de Bretagne : le Président de l'Université de Bretagne Occidentale (Brest), université de rattachement de l'IUFM, a décidé de geler tous les postes d'enseignants et d'enseignants chercheurs des sites de Vannes, St-Brieuc et Rennes pour une année (ils ne sont pas ouverts aux concours mais maintenus à l'IUFM pour des affectations provisoires) ; les contractuels catégorie C du service d'entretien de l'antenne de Vannes ont été informés du fait que leur contrat ne serait pas reconduit ;
- Académie de Lille : le président de l'université d'Artois vient de décider la fermeture immédiate de l'antenne de Douai ;
- Académie de Clermont : l'antenne d'Aurillac devrait fermer en 2010.

La FNEC-FP FO, qui demande l'abrogation des décrets organisant la masterisation de la formation des enseignants, et le retrait de la circulaire organisant les stages, exige l'arrêt immédiat des fermetures d'antenne d'IUFM, le maintien de tous les sites, de tous les postes, de tous les emplois de non-titulaires. C'est la seule voie pour la satisfaction des revendications.

La FNEC FP-FO appelle à poursuivre et amplifier la campagne de signatures sur la pétition nationale qu'elle propose.

Montreuil, le 21 octobre 2009



Confédération Générale
du Travail FORCE OUVRIERE

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

« Mastérisation » : Pétition

Les personnels soussignés exigent des ministres :

- **Abrogation des décrets masterisation**
- **Retrait de la circulaire qui confie les élèves à 150 000 étudiants en stage d' « apprentissage »**
- **Maintien du recrutement à bac + 3 (bac + 4 pour l'agrégation)**
- **Maintien des concours sous leur forme actuelle : maintien de la qualification disciplinaire**
- **Maintien des IUFM, tous les sites, tous les postes**

Etablissement :

Ville :

Département :

Noms, prénoms	corps	signatures	Noms, prénoms	corps	signatures

La pétition peut aussi être signée en ligne sur <http://sdpreesfo42.free.fr>.

U.J.M. : à Tréfilerie, vous pouvez aussi remettre la pétition signée dans le casier de Sylvain Excoffon